

## Recommandations

Les participants à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique s'associant aux déclarations présentées lors des conférences préparatoires régionales et internationales organisées au cours de l'année 2005 en Australie (septembre), Colombie (novembre), Lituanie (septembre), République de Corée (novembre) et à Trinité et Tobago (juin), et aux recommandations présentées lors des réunions de groupes de discussion d'Afrique et des Etats Arabes organisées dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Lisbonne, 6 au 9 mars 2006)<sup>1</sup> réaffirment les considérations suivantes :

- Souscrivant au principe du droit de tout enfant et de tout jeune au développement, grâce à l'éducation artistique, du sens esthétique, de la créativité et des facultés de pensée critique et de réflexion inhérents à la condition humaine<sup>2</sup> ;
- Considérant qu'une prise de conscience plus importante doit être développée chez les enfants et les jeunes, tant d'eux-mêmes que de leur environnement naturel et culturel, et que l'accès de tous aux biens, services et pratiques culturels doit faire partie des objectifs des systèmes éducatifs et culturels ;
- Reconnaissant le rôle de l'éducation artistique dans la préparation du public et des différentes parties de la population à l'appréciation des manifestations artistiques ;
- Comprenant les défis que représente la mondialisation pour la diversité culturelle et le besoin croissant d'imagination, de créativité et de coopération dans des sociétés de plus en plus fondées sur la connaissance ;
- Reconnaissant que dans de nombreuses sociétés, l'art fait partie, traditionnellement et souvent encore, de la vie quotidienne et joue un rôle clé dans la transmission culturelle et l'évolution individuelle et communautaire ;
- Notant le besoin fondamental des jeunes de disposer d'un espace consacré aux activités artistiques, comme un centre culturel communautaire et un musée ;
- Notant que parmi les défis les plus importants du 21<sup>ème</sup> siècle figure le besoin croissant de créativité et d'imagination dans des sociétés multiculturelles, besoin auquel l'éducation artistique peut apporter une réponse efficace ;
- Reconnaissant que nos sociétés contemporaines ont besoin de développer des stratégies et des politiques éducatives et culturelles qui transmettent et soutiennent des valeurs et une identité esthétiques et culturelles afin de

---

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter les déclarations et les recommandations dans leur intégralité dans le document de référence relatif à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique disponible sur le portail Liens pour l'Education et l'Art de l'UNESCO à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/lea>.

<sup>2</sup> Cf. « Feuille de route pour l'éducation artistique », pages 2 et 3.

promouvoir et de favoriser la diversité culturelle et le développement de sociétés sans conflits, prospères et pérennes ;

- Prenant en compte la nature multiculturelle de la plupart des nations du monde, où une multitude de cultures sont représentées, résultant en une combinaison unique de communautés, de nationalités et de langues ; reconnaissant que cette complexité culturelle a fait naître une énergie créative et des perspectives et des pratiques autochtones en matière d'éducation propres à ces pays ; et que la richesse de ce patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, est menacée par des transformations socioculturelles, économiques et environnementales multiples et complexes ;
- Reconnaisant la valeur et l'applicabilité des arts dans le processus d'apprentissage et leur rôle dans l'acquisition de compétences cognitives et sociales en favorisant l'innovation et la créativité, et en encourageant des comportements et des valeurs qui sont au fondement de la tolérance sociale et la célébration de la diversité ;
- Reconnaisant que l'éducation artistique contribue à l'amélioration de l'apprentissage et de l'acquisition des compétences grâce à son attachement à la souplesse des structures (horaires, discipline et rôles), à son souci d'adaptation à l'élève (adéquation avec la vie des enfants et leur environnement social et culturel), et à la coopération entre les ressources et les systèmes d'apprentissage formels et informels ;
- Reconnaisant la convergence entre la conception traditionnelle des arts dans les sociétés et une vision plus moderne selon laquelle l'apprentissage à travers les arts peut permettre l'amélioration de l'apprentissage et de l'acquisition des compétences ;
- Comprenant que l'éducation artistique, en générant tout un éventail de compétences et d'aptitudes multidisciplinaires et en encourageant la motivation des étudiants et une participation active en classe, peut accroître la qualité de l'éducation, contribuant ainsi à la réalisation de l'un des six objectifs de l'éducation pour tous (EPT) énoncés lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Dakar (2000) ;
- Considérant que l'éducation artistique peut jouer un rôle thérapeutique très utile auprès des enfants souffrant de handicaps et suite à une catastrophe ou à un conflit ;
- Prenant acte que l'éducation artistique, au même titre que tout type d'éducation, doit être de grande qualité pour être efficace ;
- Prenant en compte que l'éducation artistique, comme forme de construction civique et éthique, constitue un outil fondamental pour l'intégration sociale et peut aider à résoudre les problèmes cruciaux auxquels sont confrontées de nombreuses sociétés, notamment la criminalité et la violence, la persistance de l'analphabétisme, les inégalités entre hommes et femmes (y compris l'échec

scolaire des garçons), les mauvais traitements et négligences envers les enfants, la corruption politique et le chômage ;

- Observant le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans toutes les sphères de la société et de l'économie, et le potentiel qu'elles représentent pour la promotion de l'éducation artistique ;

Néanmoins, un certain nombre de défis ont été identifiés et sont réaffirmés ci-après :

- Reconnaissant que, dans de nombreux pays, les politiques éducatives accordent peu d'importance à l'éducation artistique, attitude qui se reflète dans la mise à l'écart et la dévalorisation de ce domaine de connaissance ;
- Observant que les préoccupations et les systèmes culturels et éducatifs sont souvent dissociés et font l'objet de deux ordres du jour distincts empruntant souvent des directions parallèles voire opposées ;
- Considérant qu'il n'existe pas assez de programmes spécialisés en éducation artistique de formation des enseignants et que les programmes généraux de formation ne mettent pas assez en valeur l'importance du rôle des arts dans l'enseignement et l'apprentissage ;
- Observant que les artistes et leur participation aux processus d'éducation artistique ne sont pas suffisamment reconnus ;
- Notant qu'il existe un vaste domaine d'expérience en matière d'éducation artistique qui n'est ni étudié ni rationalisé ; et
- Reconnaissant que les budgets alloués à l'éducation artistique sont inexistantes ou insuffisants pour couvrir ses besoins courants et de développement ;

Les recommandations suivantes proviennent des conférences préparatoires susmentionnées et de réunions de groupes de discussion au niveau régional.

## **1. Recommandations à l'intention des éducateurs, des parents, des artistes et des directeurs d'école et d'établissements éducatifs**

### *Sensibilisation, soutien et formation*

- Sensibiliser l'opinion publique et promouvoir la valeur et l'impact social de l'éducation artistique en créant une demande d'éducation artistique et de professeurs d'arts compétents ;
- Offrir impulsion, soutien et assistance à l'enseignement et à l'apprentissage dans et à travers les arts ;
- Promouvoir l'accessibilité des arts à tous les enfants et leur participation active comme élément central de l'éducation ;

- Encourager l'utilisation de ressources humaines et matérielles locales et adaptées au contexte, à la fois comme vecteur et contenu d'une éducation de qualité ;
- Fournir des ressources et des supports didactiques aux éducateurs pour les aider à développer, utiliser et partager une nouvelle pédagogie enrichie par les arts ;
- Fournir une assistance afin de permettre aux praticiens de l'éducation artistique d'exploiter les innovations technologiques qui permettront à l'éducation artistique de toucher des groupes marginalisés et faciliteront la création de supports pédagogiques novateurs et le partage des connaissances ;
- Soutenir la formation professionnelle continue des enseignants, des artistes et des animateurs associatifs afin de sensibiliser ces professionnels à la diversité culturelle et de leur permettre de développer le potentiel de création, d'esprit critique et d'innovation de leurs élèves ;
- Encourager et promouvoir le développement de pratiques artistiques grâce aux médias numériques ;
- Mettre en place, si besoin est, des centres culturels et autres espaces et infrastructures dédiés à l'éducation artistique pour les jeunes ;

#### *Partenariats et coopération*

- Encourager des partenariats dynamiques et durables entre les cadres éducatifs (formels et informels) et le reste de la communauté ;
- Faciliter la participation d'artistes locaux dans le cadre d'apprentissage et l'intégration de formes et de techniques artistiques locales dans les processus d'apprentissage afin de renforcer les cultures et les identités locales ;
- Faciliter la coopération entre les écoles et les parents ainsi que les organisations et les institutions communautaires, et mobiliser les ressources locales au sein des communautés pour développer des programmes d'éducation artistique afin de permettre aux communautés de partager la transmission des valeurs culturelles et des formes d'art locales ;

#### *Mise en œuvre, évaluation et partage des connaissances*

- Mettre en œuvre et évaluer des projets de collaboration école-communauté fondés sur des principes de coopération ouverte, d'intégration et d'adaptation ;
- Encourager l'élaboration d'une documentation efficace et le partage des connaissances entre les enseignants ;
- Partager les informations et les données avec les parties prenantes, notamment les gouvernements, les communautés, les médias, les ONG et le secteur privé ;

## **2. Recommandations à l'intention des ministères publics et des responsables politiques**

### *Reconnaissance*

- Reconnaître le rôle de l'éducation artistique dans la préparation du public et des différentes parties de la population à l'appréciation des manifestations artistiques;

- Reconnaître l'importance du développement d'une politique en matière d'éducation artistique qui assure la cohérence des liens entre les communautés, les institutions sociales et éducatives et le monde du travail ;
- Reconnaître la valeur de la réussite des projets et des pratiques en lien avec l'éducation artistique développés au niveau local dans le respect des spécificités culturelles. Reconnaître que les projets futurs doivent s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre jusque-là ;
- Donner la priorité au besoin de sensibiliser l'opinion publique aux contributions essentielles apportées par l'éducation artistique aux individus et à la société ;

#### *Elaboration des politiques*

- Traduire la prise de conscience croissante de l'importance de l'éducation artistique dans la mobilisation de ressources suffisantes au passage des principes à l'action afin de faire reconnaître les bénéfices des arts et de la créativité pour tous et de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle vision de l'art et de l'apprentissage ;
- Concevoir des politiques relatives à la recherche nationale et régionale dans le domaine de l'éducation artistique qui prennent en compte les spécificités des cultures ancestrales et des groupes de population vulnérables ;
- Encourager l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et de surveillance afin de garantir la qualité de l'éducation artistique ;
- Accorder à l'éducation artistique une place centrale et permanente dans les programmes scolaires, dûment financée et bénéficiant d'enseignants compétents et de qualité ;
- Prendre en considération la recherche lors des décisions relatives au financement et aux programmes et établir de nouvelles normes d'évaluation de l'impact de l'éducation artistique (puisque l'on peut démontrer que l'éducation artistique peut contribuer de façon significative à l'amélioration des performances des élèves dans des domaines tels que l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul, tout en étant bénéfique sur les plans humain et social) ;
- Garantir une continuité entre les programmes gouvernementaux et les politiques publiques des Etats relatives à l'éducation artistique ;
- Adopter des politiques régionales en matière d'éducation artistique pour l'ensemble des pays d'une région (par exemple, l'Union africaine) ;
- Intégrer l'éducation artistique dans les chartes culturelles adoptées par l'ensemble des Etats membres ;

#### *Formation, mise en œuvre et soutien*

- Permettre l'accès des artistes et des enseignants à une formation professionnelle pour renforcer la qualité de l'éducation artistique dispensée et créer des départements d'éducation artistique dans les universités qui n'en disposent pas ;
- Faire de la formation des professeurs d'arts une nouvelle priorité au sein du système éducatif en leur permettant de contribuer de façon plus efficace aux processus d'apprentissage et de développement culturel, et faire de la

sensibilisation aux arts un élément de la formation de l'ensemble des enseignants et des acteurs de l'éducation ;

- Mettre à disposition des établissements éducatifs formels et informels des enseignants et des artistes bien formés afin de permettre et de favoriser le développement et la promotion de l'éducation artistique ;
- Intégrer les arts dans les programmes scolaires ainsi que dans l'éducation informelle ;
- Permettre l'accès à l'éducation artistique dans les cadres scolaires et extrascolaires à tous les individus, indépendamment de leurs aptitudes, de leurs besoins, de leur condition sociale, physique et mentale ou de leur situation géographique ;
- Produire et mettre à disposition de toutes les écoles et bibliothèques les ressources matérielles nécessaires à un enseignement efficace des arts. Parmi ces dernières, citons un lieu, les médias, les livres, le matériel et les outils artistiques ;
- Proposer aux populations autochtones une éducation artistique adaptée à leur méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage, et accessible dans leur propre langue, conformément aux principes définis dans la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO ;
- Etudier les possibilités d'élaboration de programmes d'éducation artistique fondés sur les valeurs et les traditions locales.

#### *Partenariats et coopération*

- Promouvoir des partenariats entre tous les ministères et les organisations gouvernementales concernés afin de mettre en place des politiques et des stratégies cohérentes et durables en matière d'éducation artistique ;
- Encourager les responsables politiques à tous les niveaux à s'associer aux efforts des éducateurs, artistes, ONG, groupes de pression, représentants du monde des affaires, du monde du travail et de la société civile afin de créer des programmes et des messages ciblés de sensibilisation ;
- Encourager l'engagement actif dans l'éducation artistique des institutions culturelles et artistiques, des fondations, des médias, de l'industrie et des représentants du secteur privé ;
- Intégrer au cœur du processus éducatif des partenariats entre les écoles, les artistes et les institutions culturelles ;
- Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de l'éducation artistique dans un but de renforcement de l'intégration régionale ;

#### *Recherche et partage des connaissances*

- Développer une banque de données exhaustive répertoriant les ressources humaines et matérielles en matière d'éducation artistique et rendre cette dernière accessible à tous les établissements éducatifs, y compris par le biais d'Internet ;
- Assurer la diffusion des informations relatives à l'éducation artistique, à sa mise en œuvre et à son suivi par les ministères de l'Education et de la Culture ;
- Encourager la création de collections et d'inventaires des œuvres qui enrichissent l'éducation artistique ;
- Collecter des données sur la culture orale actuelle des sociétés en crise ;

### **3. Recommandations à l'intention de l'UNESCO et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

#### *Sensibilisation et soutien*

- Témoigner de l'importance des contributions que l'éducation artistique peut apporter dans toutes les sphères de la société et reconnaître l'éducation artistique comme une stratégie intersectorielle majeure ;
- Relier l'éducation artistique aux ressources adaptées et aux programmes connexes tels que l'éducation pour tous et l'éducation pour un développement durable ;
- Souligner le besoin de stratégies participatives qui permettent de valider et d'encourager les initiatives pratiques locales ;
- Promouvoir la sensibilisation aux problèmes socioculturels et environnementaux grâce aux programmes d'éducation artistique afin de permettre aux élèves de prendre conscience des valeurs de leur environnement, de leur place dans la société et de leur engagement pour un développement durable ;
- Encourager les médias de la communication à soutenir les objectifs de l'éducation artistique et à promouvoir la sensibilité esthétique et les valeurs artistiques auprès du grand public ;
- Continuer à intégrer l'éducation artistique dans les programmes internationaux ;
- Prendre des dispositions dans les budgets afin d'encourager l'éducation artistique et de promouvoir son intégration dans les programmes scolaires ;
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre de l'éducation artistique à différents niveaux et dans les différentes modalités des programmes éducatifs dans une optique interdisciplinaire et transdisciplinaire afin de créer de nouvelles perspectives esthétiques ;
- Promouvoir les investissements qui dotent l'éducation artistique des biens culturels, des ressources matérielles et des financements pour :
  - Créer des lieux spécifiques dans les écoles et des espaces culturels qui proposent différentes formes d'éducation artistique ;
  - Fournir des matériels didactiques spécialisés, y compris des publications en langue maternelle ;
  - Assurer le développement de l'éducation artistique et promouvoir un salaire et des conditions de travail décentes pour le personnel enseignant qui travaille au développement de ce domaine de connaissances.
- Encourager activement les gouvernements et autres entités à faciliter la collaboration entre les ministères, les départements, les institutions culturelles, les ONG et les professionnels des arts ;
- Organiser de futures conférences sur l'éducation artistique étant donnée l'importance de favoriser une réflexion et une amélioration permanentes. A cet égard, les ministres et les autres participants à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique appuient la proposition de la République de Corée d'organiser une seconde Conférence mondiale sur l'éducation artistique à Séoul.

## *Partenariats et coopération*

- Faciliter la coordination entre les institutions éducatives et culturelles de chaque pays afin qu'elles s'accordent sur les politiques et les activités à mettre en œuvre pour le développement de l'éducation artistique ;
- Encourager la définition de compétences et de mécanismes pour assurer la cohérence d'une éducation artistique formelle et informelle entre les institutions éducatives et culturelles ;
- Créer des réseaux de coopération entre les Etats membres et au sein de leurs systèmes éducatifs et culturels respectifs afin de fonder la réussite du développement de l'éducation artistique sur des valeurs de coopération et d'alliance ;
- Conformément à l'accord de partenariat conclu entre l'Union africaine et l'UNESCO à l'issue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africains (Khartoum, janvier 2006) :
  1. Soutenir l'adoption et la proclamation par les Etats membres des Nations Unies d'une décennie pour l'éducation artistique pour tous (2006-2016).
  2. Repenser les objectifs de la stratégie de l'éducation pour tous afin d'y intégrer l'éducation artistique.
  3. En collaboration avec l'Union africaine, renforcer le soutien aux institutions nationales dans leurs efforts de promotion de la culture et des arts en Afrique (comme le CRAC au Togo, le CELTHO au Niger...), aux institutions d'éducation artistique (publiques ou privées) ainsi qu'aux initiatives de la société civile visant à renforcer les compétences artistiques locales.
  4. En collaboration avec l'Union africaine et des organisations intergouvernementales sous-régionales (CEDEAO, SADDEC, CEMAC, etc.), soutenir l'organisation d'une conférence régionale africaine sur l'éducation artistique.

## *Recherche, évaluation et partage des connaissances*

- Promouvoir une évaluation continue des impacts émotionnels, sociaux, culturels, cognitifs et créatifs de l'éducation artistique ;
- Promouvoir un système régional de collecte et de diffusion des informations sur l'éducation artistique;
- Promouvoir le partage des connaissances et la création de réseaux grâce à la création d'Observatoires de l'éducation artistique (centres d'échange des informations), avec des chaires de l'UNESCO et le réseau UNITWIN ;<sup>3</sup>
- Promouvoir la recherche sur les arts afin de contribuer au développement d'initiatives futures dans ce domaine en pleine expansion ;
- Etablir une base de données internationale pour fournir des informations scientifiquement fondées sur l'impact social et individuel de l'éducation artistique et de l'engagement créatif, notamment, mais pas uniquement, dans des domaines tels que l'épanouissement global de l'individu, la cohésion sociale, la

---

<sup>3</sup> Cf. « Plan d'action pour l'Asie : observatoires sur les arts dans l'éducation en Asie », *Eduquer à la créativité : introduire l'art et la culture dans l'enseignement asiatique*, rapport du symposium de la région Asie sur l'éducation artistique, UNESCO 2005

résolution de conflits, la santé publique et l'utilisation des nouvelles technologies dans l'expression créative au sein des écoles ;

- Commander des études de cas et des recherches qui pourront ensuite servir de modèle pour un engagement dans une recherche plus participative et pragmatique. Ce type d'études de cas pourrait permettre la création d'un réseau international de chercheurs qui partageraient leurs méthodologies et construiraient de meilleurs modèles d'évaluation avec la collaboration active des élèves, des artistes, des enseignants et des parents. Ce processus permettrait le renforcement des capacités pour l'avenir et l'apport d'un nouvel éclairage sur l'apprentissage tout au long de la vie et l'évaluation ;
- Encourager la recherche sur l'utilisation traditionnelle des arts dans l'apprentissage et dans la vie quotidienne et sa redécouverte ;
- Enregistrer et évaluer les ressources bibliographiques et autres sources d'informations relatives à l'éducation artistique dans une optique d'analyse, de reformulation et de diffusion ;
- Systématiser les expériences importantes pouvant servir à l'élaboration d'indicateurs de qualité pour l'éducation artistique et à la promotion de l'échange des pratiques ;
- Faciliter la préparation et la mise en œuvre de projets de formation et de recherche aux niveaux régional et international ;
- Mettre en place des réseaux internationaux pour faciliter la coopération régionale et le partage des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre des politiques d'éducation artistique ;

#### *Formation et soutien à l'intention des enseignants, des écoles et des artistes*

- Faciliter la formation des enseignants à la théorie et à la pratique de l'éducation artistique ;
- Promouvoir le soutien international à la formation des enseignants et au développement des programmes afin d'élargir l'accessibilité et d'améliorer la qualité de l'éducation artistique, notamment dans les pays aux ressources insuffisantes ;
- Encourager la participation dans l'enseignement primaire et secondaire d'artistes, de passeurs de traditions et d'animateurs culturels afin d'enrichir l'utilisation créative par les élèves de différentes formes d'expression artistique ;
- Encourager la création de programmes de recherche et de formation tout au long de la vie à l'intention des professionnels (artistes, enseignants, directeurs, concepteurs, etc.) travaillant dans le domaine de l'éducation artistique ;
- Encourager la participation et l'association des professeurs d'arts, tant au niveau national qu'international, afin de leur permettre de renforcer leur représentation sociale et leur statut professionnel ;
- Encourager la création d'ouvrages, de matériels, de méthodologies et de manuels d'enseignement-apprentissage consacrés à l'éducation artistique ;
- Encourager l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes de formation des enseignants et dans les processus éducatifs formels et informels, comme moyen de création, d'expression artistique, de réflexion et de pensée critique.